

Tout candidat est informé de la circonstance que conformément à l'article D.612-1-9 du code de l'éducation, s'il ne respecte pas le délai d'inscription administrative ou ne se présente pas, sans justification valable, le jour de la rentrée fixé par l'établissement, il est réputé avoir renoncé à la proposition d'admission ».

Extrait Informations Site Parcoursup

**Votre inscription ne sera définitive qu'après avoir transmis votre dossier dûment complété au secrétariat du lycée Alfred de Musset!
La transmission se fait : soit par voie postale (lettre suivie conseillée)
soit en déposant directement au lycée.**

Toutes les pièces demandées sont obligatoires !

**Attention : en raison du grand nombre de dossiers :
nous ne pouvons, par téléphone, vous dire la bonne réception de votre dossier.**

Attention, la **Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC)** ne doit pas être payée par les étudiants en BTS, si vous l'avez payée demandez le remboursement !

A- Dossier inscription : Éléments à transmettre dès validation de votre choix

Matériel obligatoire :

- Tenue pro : Information par les responsables pédagogiques à la rentrée
- La liste des fournitures scolaires (dont les manuels) sera publiée sur le site du lycée fin juin.

Informations complémentaires :

- Le port du jogging ou survêtement est interdit pour les étudiants
- Votre inscription vaut adhésion au règlement intérieur disponible sur le site du lycée.

- Dossier d'inscription en BTS complété et signé (4 pages)
- 1 photo d'identité (merci de la coller sur votre dossier d'inscription)
- 1 photocopie de votre carte d'identité ou passeport ou titre de séjour de l'étudiant en cours de validité
- Photocopie de l'intégralité du livret de famille ou extrait de naissance (si pas de livret de famille)
- Fiche d'urgence (renseignements médicaux et aménagements accompagnés d'éventuelles pièces justificatives)
- Photocopie des bulletins originaux de terminale (pas extraction parcoursup)
- Photocopie de votre relevé de notes original du baccalauréat (pas capture d'écran) – à transmettre dès son obtention

B – Complément du dossier pour le jour de la rentrée PAS AVANT – merci de respecter ce calendrier !

- Attestation responsabilité civile pour l'année scolaire 2024 – 2025
- Etudiants Boursiers : fournir les pages 1 et 2 de l'attribution conditionnelle transmise par le CROUS pour l'année 2024-2025 pour validation par le secrétariat de scolarité
 - de préférence un recto/verso ou si pas possible merci d'agrafer les deux pages entre elles.
 - noter en haut à droit de la première page votre classe (exemple : BTS 1^{ère} année)
- Pass'région : il doit être en votre possession

C - Rentrée scolaire

Les modalités de la rentrée de septembre 2024 seront en ligne sur le site du lycée Alfred de Musset quelques jours avant la rentrée.

Votre présence est obligatoire pour valider définitivement votre inscription !